

## LU-Danone assigne des salariés de l'usine de Ris-Orangis en référé

© 03/02/2004 |  Terre-net Média

**EVRY, 3 fév (AFP) - Le tribunal d'Evry a examiné mardi le référé de la direction de LU France visant plusieurs salariés et syndicalistes de l'usine de Ris-Orangis pour avoir tenté de bloquer la sortie d'une partie du matériel de production.**

Le jugement a été mis en délibéré au 10 février.

L'avocat de LU France, Me Daniel Chamard, a rappelé que la cour d'appel de Paris avait validé la procédure du plan social en janvier 2003. "Cela solde le débat sur la fermeture du site", a-t-il affirmé, estimant que les salariés "font preuve d'une attitude illégale alors que leur présence n'est pas justifiée sur le site".

L'avocat a réclamé une astreinte de 400 euros par jour de retard dans le déménagement de l'usine.

Les salariés, qui refusent le démantèlement du site avant juin 2004 date de la fin de la cellule de reclassement, ont empêché à plusieurs reprises le départ de matériel.

Dans un communiqué "les salariés Lu de Ris-Orangis et leur intersyndicale" ils ont accusé la direction, "sans aucune consultation des instances représentatives du personnel", de tenter "avec le concours d'entreprises extérieures de vider l'usine de ses machines et ce, en dehors des horaires de travail, pendant l'absence d'une majorité de salariés".

C'est dans ce contexte que "les élus du personnel dans le cadre d'une action intersyndicale se sont opposés à ce déménagement sauvage". L'un de leurs avocats, Me Philippe Brun, a estimé que le tribunal devait se déclarer incompétent au profit des prud'hommes.

Plaidant sur le fond, l'autre avocat des salariés, Me Amine Ghenim, a affirmé que Lu France n'avait "pas satisfait à ses obligations d'information et consultation sur le démontage et transfert des équipements vers d'autres sites".

Par ailleurs les deux avocats ont souligné que la demande d'annulation des procédures de licenciement économique de LU (groupe Danone) a été renvoyée devant le TGI d'Evry à une date encore inconnue. Ils ont souligné que le démantèlement de l'outil de production avant le jugement entraînerait l'impossibilité de réintégrer le personnel en cas d'annulation des licenciements. La production de l'usine de Ris-Orangis a été arrêtée par anticipation fin mars 2003. Le site employait 426 salariés qui conservent leur salaire dans l'attente d'un nouvel emploi et ce jusqu'en juin 2004, date initialement prévue.

